

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE

ÉPREUVE E41
**DÉVELOPPEMENT ET SUIVI DE L'ACTIVITÉ
COMMERCIALE**

SESSION 2022

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé.
L'usage de la calculatrice financière, non programmable, sans mémoire
alphanumérique, est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.
Aucun document autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 25 pages, numérotées de 1/25 à 25/25.

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE		Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC	Page 1/25

COMPOSITION DU DOCUMENT

- Liste des annexes : p. 3/25
- Sujet (5 pages) : p. 4/25 à 8/25
- 16 annexes : p. 9/25 à 22/25
- 1 annexe à rendre avec la copie : ANNEXE A
ANNEXE A (brouillon à conserver) p. 23/25
ANNEXE A (à rendre avec la copie) p. 25/25

BARÈME INDICATIF - Total 80 points

- DOSSIER A : ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ 16 points
- DOSSIER B : ÉPARGNE 25 points
- DOSSIER C : GESTION DES COMPTES 17 points
- DOSSIER D : PRÊT ÉTUDIANT ET PRÉVOYANCE 18 points
- FORME (orthographe, expression, présentation) 4 points

REMARQUES IMPORTANTES

La qualité professionnelle de la présentation, la clarté des raisonnements et la rédaction interviendront pour une part importante dans l'évaluation des copies.

Si vous devez formuler des hypothèses, indiquez-les clairement sur votre copie.

Il est vivement conseillé de traiter chaque dossier dans l'ordre des questions.

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE		Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC	Page 2/25

LISTE DES ANNEXES

N°	Pages	Libellés
1	9/25	Tableau de bord (agence et portefeuille A) au 30 avril 2022
2	10/25	Caractéristiques de la clientèle
3	11/25	Fiche clients M. et Mme AGRION
4	12/25	Informations sur le PEL de Mme AGRION
5	12/25	Extrait du courrier reçu par Mme AGRION
6	12/25	Historique des taux d'intérêt et de la fiscalité du PEL
7	13/25	L'Investissement Socialement Responsable (ISR)
8	13/25	Informations fiscales
9	14/25	Informations sur l'OPCVM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT
10	15/25	Informations sur l'OPCVM ISR OBLI MOYEN TERME
11	16/25 - 17/25	Fiche client M. GRAND
12	18/25	Relevé d'opérations du compte de M. GRAND au 10 mai 2022
13	19/25	Le prêt Sérénité Études de la BMA
14	20/25	Formule et barème pour le Prêt Sérénité Études
15	21/25	Assurance Dépendance AUTONOMIA – Document d'information
16	22/25	Extrait du tableau de détermination du montant des cotisations

ANNEXE À RENDRE AVEC LA COPIE

A	23/25	Valorisation du compte-titres de M. AGRION (brouillon à conserver)
A	25/25	Valorisation du compte-titres de M. AGRION (à rendre avec la copie)

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Vous êtes conseiller de clientèle de la Banque Mutualiste des Alpes (BMA) dans l'agence « BMA Chartreuse ». Cette agence est située au centre-ville de la commune de La Tronche, qui appartient à la métropole « Grenoble Alpes Métropole » qui regroupe 49 communes avec plus de 440 000 habitants.

Votre agence comprend huit personnes dont une directrice d'agence, quatre conseillers de la clientèle des particuliers dont vous faites partie, un conseiller de la clientèle des professionnels et deux conseillers en gestion de patrimoine.

La clientèle de l'agence « BMA Chartreuse » est composée à 80 % de particuliers dont 20 % de clients haut de gamme. La commune de La Tronche accueille notamment sur son territoire le CHU Grenoble-Alpes, ainsi que plusieurs centres de recherche. L'agence est également proche du nouveau campus de l'université de Grenoble.

La concurrence est importante car la plupart des banques généralistes sont présentes dans un rayon de 500 mètres. L'agglomération grenobloise continue de se développer du fait d'un environnement montagnard exceptionnel et de son écosystème industriel et de recherche qui a fait sa renommée au-delà des frontières. Cette agglomération est également fortement mobilisée en faveur du développement durable et autour des problématiques environnementales.

Après six mois en tant que conseiller de clientèle dans une agence de la périphérie de l'agglomération, vous avez été muté au 1^{er} janvier 2022 dans l'agence « BMA Chartreuse », pour remplacer un conseiller de clientèle qui a pris sa retraite.

DOSSIER A : ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Sous-dossier 1 : Analyse des résultats commerciaux

Votre directeur souhaite aujourd'hui faire un point sur les résultats commerciaux de l'agence et plus particulièrement de votre portefeuille, identifié par l'intitulé portefeuille A. Il vous transmet donc un tableau de bord des activités épargne, crédit et assurances (**annexe 1**).

- | | |
|------------|--|
| A.1 | Présenter deux avantages de ce tableau de bord pour un conseiller de clientèle. |
| A.2 | Préciser la signification de l'expression « objectif au point de passage : 37 % ». |
| A.3 | Repérer les points forts et les points faibles du portefeuille A en comparant ses résultats à l'objectif au point de passage et à ceux de l'agence. |

Pour compléter votre analyse, vous avez collecté des informations sur l'âge et le niveau de revenu de vos clients (**annexe 2**).

- | | |
|------------|---|
| A.4 | Montrer que les points forts correspondent aux spécificités de la structure du portefeuille A. |
|------------|---|

Sous-dossier 2 : Développement du portefeuille

Après discussion avec votre directeur, ce dernier vous demande d'organiser une action commerciale sur l'assurance multirisque habitation (MRH), afin d'améliorer vos résultats commerciaux.

A.5 Proposer une action commerciale en détaillant une cible, une période et un moyen utilisé. Vos propositions devront être justifiées.

DOSSIER B : ÉPARGNE

Monsieur et madame AGRION sont clients de longue date de l'agence. Ils ont sollicité un rendez-vous pour faire le point sur leur épargne. Vous disposez de leur fiche client en **annexe 3**.

Sous-dossier 1 : Épargne logement

Mme AGRION dispose d'un PEL (Plan Épargne Logement) dont les caractéristiques figurent en **annexe 4**. Comme chaque année, elle a reçu le 10 mai 2022 un courrier relatif à ce PEL (**annexe 5**), l'informant de la **prorogation tacite** de ce contrat d'épargne.

B.1 Expliquer à Mme AGRION ce qu'est la « prorogation tacite ».

B.2 Donner deux arguments à la cliente pour la convaincre de continuer les versements, en vous aidant de l'annexe 6.

Sous-dossier 2 : Développement du portefeuille

Au décès de son père en 2020, M. AGRION a hérité d'un compte d'instruments financiers. N'ayant pas eu le temps de s'en occuper, il n'a effectué depuis la succession aucune opération sur ce compte. M. AGRION souhaite aujourd'hui réorienter cette épargne financière. En effet, il est très soucieux des problématiques liées à la protection de l'environnement et au respect des droits humains.

B.3 Présenter aux clients, à partir de l'annexe 7, la notion de placement ISR (Investissement Socialement Responsable).

M. AGRION est convaincu par votre présentation et souhaite vendre l'ensemble des titres contenus dans son compte d'instruments financiers pour dégager une somme à investir dans des investissements socialement responsables.

B.4 Valoriser le portefeuille de M. AGRION et déterminer la plus-value en complétant l'annexe A (à rendre avec la copie).

Vous informez votre client sur le régime fiscal des plus-values réalisées sur la vente de ces titres (**annexe 8**). Le taux marginal d'imposition du couple étant de 11 %, vous leur conseillez d'exercer l'option pour l'application du barème progressif pour l'imposition des Revenus des Capitaux Mobiliers.

B.5 Définir le taux marginal d'imposition.

B.6 Justifier le conseil fiscal donné au client.

M. AGRION souhaite réinvestir 30 000 € issus de la vente du portefeuille dont il a hérité, dans des instruments financiers gérés de façon socialement responsable.

Votre agence commercialise des OPC dont l'OPCVM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT (**annexe 9**) et l'OPCVM OBLI MOYEN TERME (**annexe 10**).

Au cours de l'entretien, M. AGRION vous confie qu'il souhaite bénéficier d'une rentabilité correcte et qu'il accepte de prendre une part de risque.

B.7 Rappeler la définition d'un OPCVM.

B.8 Montrer, à l'aide des annexes 9 et 10, le lien entre les notions de rendement et de risque.

B.9 Choisir, parmi les deux OPCVM en annexes 9 et 10, le placement le plus adapté en fonction du profil investisseur de M. AGRION. Vous justifierez votre choix à l'aide de deux arguments.

M Agrion est convaincu par votre proposition d'OPCVM et vous lui conseillez l'ouverture d'un PEA.

B.10 Argumenter cette proposition en citant et en expliquant au moins deux avantages du Plan d'Epargne en Actions.

DOSSIER C : GESTION DES COMPTES

Sous-dossier 1 : Gestion des risques

Vous avez rendez-vous ce matin, avec M. GRAND, 45 ans, qui souhaiterait vous parler de ses difficultés financières récentes. En effet, il a été licencié il y a 6 mois à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise qui l'employait depuis plus de 20 ans.

Il est passionné de jeux vidéo qu'il achète auprès de différentes enseignes commerciales.

Depuis 2 mois, son compte est régulièrement à découvert en fin de mois.

Il vient de consulter un relevé d'opérations au 10 mai et il souhaiterait que vous le conseilliez afin de trouver la solution la plus adaptée à sa situation.

Vous trouverez un extrait de sa fiche client en **annexe 11** et son relevé d'opérations au 10 mai 2022 en **annexe 12**.

C.1 Analyser la situation personnelle, professionnelle, patrimoniale et bancaire de votre client et conclure sur le profil de M. GRAND.

C.2 Donner les raisons pour lesquelles la banque lui débitera des frais à partir du relevé d'opérations en annexe 12.

Face à sa baisse de revenus depuis son licenciement, M. GRAND vous demande s'il n'est pas judicieux de souscrire un nouveau crédit renouvelable.

C.3 Indiquer deux inconvénients du crédit renouvelable pour le client.

C.4 Proposer une solution commerciale globale et argumentée visant à limiter les risques pour votre banque.

Sous-dossier 2 : Ouverture de compte pour un mineur

Un peu plus tard dans la journée, vous recevez M. KEIMENDI Halim, âgé de 17 ans, qui va commencer dans quelques semaines une formation de boulanger en apprentissage.

Il souhaiterait ouvrir un compte à vue pour y déposer son salaire tous les mois.

La banque propose une offre pour les 16-17 ans avec un compte à vue, une carte à interrogation de solde, l'assurance des moyens de paiement et la banque à distance pour un euro par mois pendant un an. Cette offre ne comporte ni chéquier, ni autorisation de découvert.

C.5 Expliquer si M. KEIMENDI peut ouvrir seul ce compte à vue.

C.6 Indiquer qui est responsable en cas d'incident de paiement.

C.7 Présenter, en justifiant chacun d'eux, les documents obligatoires à fournir pour procéder à l'ouverture de ce compte.

DOSSIER D : PRÊT ÉTUDIANT ET PRÉVOYANCE

Sous-dossier 1 : Prêt Étudiant

M. et Mme BRENNNA viennent vous voir avec leur fille Safia pour aborder la problématique de financement des études de cette dernière. En effet, Safia vient d'apprendre qu'elle a été acceptée pour la rentrée dans une école de design à Poitiers pour 2 ans de formation.

Les frais d'inscription s'élèvent à 7 000 € pour l'ensemble de la formation et ils estiment les frais d'installation à 1 500 € car elle doit déménager.

Safia souhaiterait emprunter la globalité de la somme de 8 500 €, dans le cadre du prêt étudiant sur une durée totale de 5 ans avec une franchise totale de 2 ans.

Ils viennent avec la documentation relative au prêt Sérénité Études, extraite du site de la banque (**annexe 13**). Ils vous demandent des explications sur cette offre.

D.1 Expliquer à vos clients le principe de la franchise totale.

D.2 Calculer, à l'aide de l'annexe 14 :

- la mensualité à payer pendant les 2 ans de la période de franchise,
- la mensualité à payer assurance comprise pendant les 3 ans de la période de remboursement.

D.3 Calculer le coût total du crédit.

D.4 Proposer la garantie à associer à ce crédit en expliquant son intérêt pour la banque.

Tous les calculs seront justifiés.

Sous-dossier 2 : Assurance dépendance

Au cours de votre entretien, M. BRENNNA vous fait part des difficultés qu'il rencontre avec ses propres parents. En effet, ceux-ci ne sont plus autonomes dans leur vie quotidienne et le niveau faible de leur pension de retraite ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses engendrées par cette dépendance. Il est inquiet et se pose des questions pour sa propre fin de vie.

D.5 Présenter à M. et Mme BRENNNA les principes de l'assurance dépendance Autonomia (annexe 15).

D.6 Donner la signification de l'expression « délai de carence ».

M et Mme BRENNNA, âgés respectivement de 58 et 56 ans, sont intéressés par la souscription à l'assurance Autonomia. Ils évaluent leur besoin à hauteur de 500 € chacun de rente mensuelle en cas de dépendance.

Vous disposez de la grille tarifaire en **annexe 16**.

D.7 Déterminer le montant de la cotisation mensuelle globale à payer si le couple choisit la formule la plus protectrice de l'assurance dépendance.

ANNEXE 1 : Tableau de bord (agence et portefeuille A) au 30 avril 2022

Objectif au point de passage : 37 %

30 AVRIL 2022	Portefeuille A			Agence		
	Objectif annuel	Réalisations cumulées (au 30 avril)	Réalisation/ objectif annuel (%)	Objectif annuel	Réalisations cumulées (au 30 avril)	Réalisation/ objectif annuel (%)
ÉPARGNE						
Livret jeune (nb) ¹	22	10	45,5 %	85	34	40,0 %
LA - LDDS (nb)	35	12	34,3 %	210	69	32,9 %
PEA (en K€) ²	10 K€	4 k€	40,0 %	50 K€	20 K€	40,0 %
PER (en K€) ²	15 K€	5,1 K€	34,0 %	105 K€	37 K€	35,2 %
Assurance-vie	1 650 K€	693 K€	42,0 %	6 000 K€	2 700 K€	45,0 %
ASSURANCE (nb)¹						
GAV	25	7	28,0 %	175	57	32,6 %
Assurance décès	56	13	23,2 %	195	82	42,1 %
Multirisque Habitation	20	6	30,0 %	112	47	42,0 %
CRÉDITS (nb)¹						
Crédit immobilier	11	4	36,4 %	30	10	33,3 %
Crédit étudiant	15	7	46,7 %	105	41	39,0 %
Crédit consommation	30	12	40,0 %	175	58	33,1 %
OUVERTURE DE COMPTE						
Ouverture de compte banque 100 % mobile (nb)	30	14	46,7 %	120	50	41,7 %

¹**nb : nombre**

²**en K€ : en milliers d'euros**

ANNEXE 2 : Caractéristiques de la clientèle

Répartition par âge	Portefeuille A	Agence
Moins de 29 ans <i>Dont moins de 25 ans</i>	22 % 20 %	28 % 16 %
De 30 à 44 ans	16 %	16 %
De 45 à 59 ans	13 %	10 %
De 60 à 74 ans	40 %	34 %
+ de 75 ans	9 %	12 %

Revenu fiscal de référence moyen par foyer

France métropolitaine	Commune de La Tronche	Agence	Portefeuille A
27 475 €	43 431 €	37 232 €	40 560 €

ANNEXE 3 : Fiche clients M. et Mme AGRION

État civil	Monsieur	Madame
Nom	AGRION	AGRION
Nom de jeune fille		CARTI
Prénoms	Olivier	Véronique
Date de naissance	08/09/1967	19/05/1970
Nationalité	Française	Française
Situation familiale	Mariés sous le régime de la communauté légale Deux enfants : Clémentine, 26 ans, autonome financièrement ; Renan, 16 ans (à charge)	
Profession	Chargé de mission dans la fonction publique territoriale	Kinésithérapeute Salariée / Clinique du Pin
Salaire imposable annuel	29 850 €	30 240 €

Informations complémentaires :

Les clients sont propriétaires de leur résidence principale.

Aucun crédit en cours.

M. AGRION a rempli le questionnaire instruments financiers qui révèle son profil investisseur :

- Novice sur les marchés financiers ;
- Recherche un placement à long terme pour valoriser son capital ;
- Accepte une prise de risque importante pour obtenir un meilleur rendement ;
- Recherche des investissements respectant la protection de l'environnement et des droits humains.

ÉQUIPEMENT BANCAIRE	Titulaire (s)	Solde	Observations
Compte à vue joint	M. ou Mme AGRION	+ 2 253,25 €	Forfait avec deux cartes Visa Classic à Débit immédiat, assurance des moyens de paiement, chéquier, autorisation de découvert de 2 000 € et Banque à distance
Livret A	Olivier AGRION	22 500,00 €	
Livret A	Véronique AGRION	20 300,00 €	
Livret Jeune	Renan AGRION	1 300,00 €	
Plan Epargne Logement	Véronique AGRION	59 344,68 €	Versement mensuel 45 €
Assurance vie	Olivier AGRION	33 225,00 €	Versement mensuel 100 €
Assurance vie	Véronique AGRION	33 225,00 €	Versement mensuel 100 €
Compte d'instruments financiers	Olivier AGRION	...	Voir annexe A

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE		Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC	Page 11/25

ANNEXE 4 : Informations sur le PEL de Mme AGRION

Date de souscription : 10/06/2014
Taux de rémunération : 2,50 %
Versements périodiques mensuels : 45,00 €
Solde : 59 344,68 € (dont 5 519,68 € d'intérêts)

ANNEXE 5 : Extrait du courrier reçu par Mme AGRION

Madame,

Vous êtes titulaire d'un Plan d'Épargne Logement ouvert dans notre établissement et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous rappelons que votre contrat souscrit le 10/06/2014 arrive à échéance le 10/06/2022.

Afin de continuer à bénéficier de tous les avantages de votre Plan d'Épargne Logement, nous vous informons que la réglementation en vigueur prévoit désormais la prorogation tacite annuelle de votre contrat qui, sauf avis contraire de votre part, se fera selon les modalités actuelles des versements programmés.

Vous gardez la possibilité, à tout moment, de modifier les versements de votre plan ou de le clore avec la possibilité d'utiliser vos droits à prêt. Votre PEL ne sera pas prorogé si la prorogation donne lieu au dépassement du plafond de versement du PEL.

Toutefois, vous avez la possibilité de refuser cette prorogation tacite en nous signifiant votre opposition au plus tard 5 jours ouvrés avant la date d'échéance de votre Plan d'Épargne Logement.

ANNEXE 6 : Historique des taux d'intérêt et de la fiscalité du PEL

Date d'ouverture	Taux d'intérêt	Fiscalité
Entre le 01/08/2003 et le 31/01/2015	2,5 %	Les intérêts sont soumis aux PS pour une durée de PEL inférieure à 12 ans - au-delà de 12 ans, ils sont soumis au PFU.
Depuis le 1 ^{er} janvier 2018	1 %	Les intérêts sont soumis au PFU.

ANNEXE 7 : L'Investissement Socialement Responsable (ISR)



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe.

Un placement ISR vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter une série de critères dont les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Il existe d'autres labels en matière d'ISR comme par exemple les labels CIES, Finansol ou le label Greenfin.



Le label GREENFIN a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le label GREENFIN garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Sources : www.lelabelisr.fr, www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin

ANNEXE 8 : Informations fiscales

Imposition de la plus-value sur instruments financiers :

La plus-value réalisée est soumise au prélèvement forfaitaire unique (régime de droit commun) au taux de 30 % (12,8 % d'impôt sur le revenu et 17,20 % de prélèvements sociaux).

Cependant, il est possible de choisir le barème progressif de l'impôt pour l'ensemble des revenus des capitaux mobiliers. Dans ce cas, la plus-value imposable doit alors être ajoutée à vos autres revenus lors de votre déclaration fiscale après abattement éventuel en fonction de la durée de détention des titres. Le montant global est ensuite soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Vous devrez également payer les 17,20 % de prélèvements sociaux.

Source : www.service-public.fr

Information fiscale concernant M. et Mme AGRION :

M. et Mme Agrion n'ont pas d'autres revenus de capitaux mobiliers imposables que la plus-value réalisée lors de la vente du portefeuille titres.

Le montant de la plus-value intégrée au revenu imposable ne fait pas varier le taux marginal d'imposition des clients.

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE		Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC	Page 13/25

ANNEXE 9 : Informations sur l'OPCVM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT

Extraits des documents promotionnels :

Stratégie d'investissement : l'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation, dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale.

Labels et récompenses :	 	Récompense 2020 « Climetrics » pour sa performance climatique.
Nature juridique : OPCVM	Type : FCP de capitalisation	Zone géographique : Zone Euro
Code ISIN : FR0010958368	Fréquence de la valorisation : quotidienne	Date de commercialisation : 02/06/2009
Souscripteurs concernés : tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques		

Informations sur les performances :

➤ Performances cumulées au 30/04/2022 :



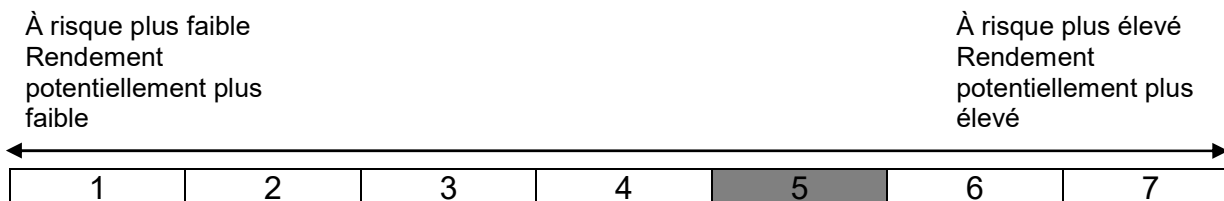
Extraits du DICI :

Le FCP est éligible au PEA.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement.

Profil de risque :



Ce FCP étant investi en valeurs européennes, le niveau de risque associé à ce FCP est 5. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

ANNEXE 10 : Informations sur l'OPCVM OBLI MOYEN TERME

Extraits des documents promotionnels :

Stratégie d'investissement : la SICAV est principalement investie en titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone euro de maturité 3 à 5 ans (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Labels :	/	
Nature juridique : OPCVM	Type : SICAV	Zone géographique : Zone Euro
Code ISIN : FR0025579931	Fréquence de la valorisation : quotidienne	Date de commercialisation : 02/07/2008
Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques		

Informations sur les performances :

➤ Performances cumulées au 30/04/2022 :

-0,06%	0,74%	2,34%
1 an	3 ans	5 ans

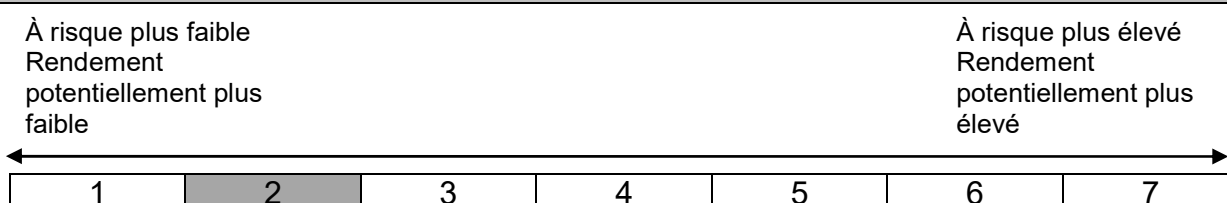
Extraits du DICI :

La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie.

La durée de placement recommandée est au minimum de 2 ans.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement.

Profil de risque :



Cette SICAV étant principalement investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, le niveau de risque associé à cette SICAV est de 2.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

ANNEXE 11 : Fiche client M. GRAND

État civil	Monsieur
Nom	GRAND
Prénom	Olivier
Âge	45 ans
Date entrée en relation	20 juin 2000
Situation familiale	Divorcé, pas d'enfant à charge
Profession	Informaticien, en recherche d'emploi.
Propriétaire	Appartement T2
Revenus : Allocation chômage d'aide de retour à l'emploi (ARE)	1 859,25 € mensuels
Baisse de revenus mensuels liée à la perte de son emploi	900 €

ÉQUIPEMENT BANCAIRE	Titulaire(s)	Solde	Observations
Compte à vue individuel	M. GRAND	- 614,29 €	Forfait avec une carte Visa « Classic » à débit immédiat, assurance des moyens de paiement, chéquier, autorisation de découvert de 400 € et Banque à distance

Fonctionnement du compte :

Solde créditeur 28 février 2022 : + 0,5 €

Solde débiteur 31 mars 2022 : - 347,25 €

Solde débiteur 30 avril 2022 : - 399,32 €

M. GRAND est client depuis 20 ans, sans aucun incident de paiement jusqu'au 30 avril 2022.

M. GRAND n'a aucune épargne.

Informations complémentaires :

M. GRAND a été licencié il y a 6 mois.

Il a droit aux allocations chômage pendant 24 mois.

Aucune inscription sur les fichiers de la Banque de France.

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE	Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC Page 16/25

Crédits en cours	Montant emprunté / durée / taux	Capital restant dû au 30 avril 2022	Mensualité assurance comprise
Crédit immobilier (avec apport personnel)	76 200 € 15 ans TAEG 2,5 %	43 747,97 € Échéances restantes : 96 mois	506,93 €

Crédits extérieurs	Enveloppe / taux / date souscription	Montant utilisé au 30 avril 2022	Mensualité assurance comprise
Prélèvement CETELEM (crédit renouvelable)	5 000 € TAEG 7,99 % 15/03/2021	2 005,50 €	174,23 €
Prélèvement CARREFOUR Banque (Crédit renouvelable)	4 500 € TAEG 11,19 % 10/04/2021	1 789,85 €	146,82 €

ANNEXE 12 : Relevé d'opérations du compte de M. GRAND au 10 mai 2022

BANQUE BMA

Compte N° 0241270Q

Solde au 30 avril 2022 : **- 399,32 euros**

Libellé	Date opération	Débit	Crédit	Solde
Solde au 30 avril 2022		- 399,32 €		- 399,32 €
Virement pôle emploi	01/05/2022		1 859,25 €	1 459,93 €
Échéance crédit immobilier	02/05/2022	506,93 €		953,00 €
CB rue du commerce	02/05/2022	55,25 €		897,75 €
CB Amazon	03/05/2022	43,80 €		853,95 €
CB Amazon	04/05/2022	165,25 €		688,70 €
CB cdiscount	04/05/2022	51,40 €		637,30 €
CB AUCHAN	05/05/2022	45,70 €		591,60 €
Prélèvement CETELEM	06/05/2022	174,23 €		417,37 €
CB FNAC	07/05/2022	95,00 €		322,37 €
CB Carrefour	08/05/2022	126,50 €		195,87 €
Échéance prêt auto	09/05/2022	243,99 €		- 48,12 €
Prélèvement ENGIE	09/05/2022	85,00 €		- 133,12 €
CB CULTURA	10/05/2022	279,35 €		- 412,47 €
Prélèvement CARREFOUR Banque	10/05/2022	146,82 €		- 559,29 €
Chèque 0939261	10/05/2022	55,00 €		- 614,29 €
TOTAL		2 074,22 €	1 859,25 €	
Solde provisoire au 10/05/2022				- 614,29 €

Informations préalables sur **les frais à débiter à partir du 20 juin 2022**

Dates	Libellé	Montant
10 mai 2022	Commission intervention défaut provision sur paiement CB	8,00 €
10 mai 2022	Commission intervention défaut provision	8,00 €
10 mai 2022	Commission intervention défaut provision	8,00 €
Du 1 ^{er} au 10 mai 2022	Intérêts débiteurs (agios)	0,26 €
TOTAL		24,26 €

ANNEXE 13 : Le prêt Sérénité Études de la BMA

Vous vous demandez comment payer vos études supérieures ainsi que les dépenses associées (frais de scolarité, logement, équipement informatique, frais d'installation...).

La Banque Mutualiste des Alpes vous propose un prêt personnel étudiant : **le prêt Sérénité Études**, offre réservée aux enfants de clients.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT SÉRÉNITÉ ÉTUDES

Le prêt Sérénité Études est un prêt flexible qui s'adapte à vos besoins et à votre situation :

- ✓ Un prêt étudiant accessible dès 1 000 €, montant maximum : 50 000 €
- ✓ Taux débiteur fixe : 0,5 %
- ✓ Pour les étudiants, âgés de 18 à 35 ans, inscrits dans un établissement d'enseignement
- ✓ Aucun apport personnel n'est exigé
- ✓ Sans frais de dossier
- ✓ Prêt personnel amortissable, à taux fixe, remboursable sur une durée déterminée par mensualités constantes
- ✓ Possibilité de franchise totale ou partielle
- ✓ Durée totale de remboursement : de 1 à 10 ans
- ✓ Une assurance obligatoire pour vous protéger et protéger vos proches : Assurance Décès Invalidité : 0,6 % du capital emprunté
- ✓ Une sûreté obligatoire : de préférence une caution personnelle

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ANNEXE 14 : Formule et barème pour le Prêt Sérénité Études

Formule de calcul de la valeur acquise :

$$C \times (1 + i)^d$$

Avec C : capital emprunté

i : taux d'intérêt mensuel

d : durée de la période de franchise en mois

Barème pour 1 000 € sur 36 mois de remboursement :

Mensualité hors assurance en €	27,9924 €
--------------------------------	-----------

Préservez dès maintenant, votre autonomie.

EN BREF :

Autonomia est une solution spécifique de prise en charge de la dépendance qui vous aide à faire face aux frais liés à la perte d'autonomie.

Points forts :

- Vous choisissez le type de protection que vous souhaitez : **Formule 1** - dépendance totale uniquement ou **Formule 2** - dépendance totale et partielle ;
- Vous choisissez le montant de rente mensuelle que vous souhaitez percevoir en cas de dépendance, selon vos besoins et exigences : entre 300 euros et 2 500 euros ;
- Lorsque vous perdez votre autonomie, vous bénéficiez également du versement d'un capital équipement forfaitaire, de maximum 3 200 euros en cas de dépendance totale et 2 400 euros en cas de dépendance partielle, pour vous aider à faire face aux premiers frais ;
- La rente et le capital équipement sont versés immédiatement, dès l'entrée en dépendance ;
- Vous accédez à de nombreux services d'assistance indispensables ;
- **Vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur les cotisations de chacun de vos deux contrats si vous et votre conjoint adhérez simultanément.**

EN DÉTAIL :

Qu'est-ce que la dépendance ? Être dépendant, c'est ne plus être capable d'effectuer seul, certains actes de la vie quotidienne comme se nourrir, se laver, se déplacer...

Il existe plusieurs degrés de dépendance en fonction de la capacité à réaliser seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne.

La dépendance totale correspond à l'assistance permanente d'un tiers pour l'ensemble de ces actes.

La dépendance partielle correspond à l'assistance d'un tiers, permanente ou occasionnelle pour certains de ces actes.

Le degré de dépendance est évalué par le médecin conseil de l'assurance maladie.

Votre âge à l'adhésion : pour vous assurer avec le contrat Autonomia, vous devez avoir minimum 40 ans et maximum 75 ans au moment de l'adhésion.

Vous êtes couvert :

- sans aucun délai de carence en cas de perte d'autonomie résultant d'un accident ;
- après un délai de carence de 3 ans en cas de perte d'autonomie résultant d'une maladie neurologique ou psychique ;
- après un délai de carence d'un an dans tous les autres cas.

ANNEXE 16 : Extrait du tableau de détermination du montant des cotisations

Rente mensuelle en €	Cotisation mensuelle pour une personne de 58 ans (en €)		Cotisation mensuelle pour une personne de 56 ans (en €)	
	Formule 1	Formule 2	Formule 1	Formule 2
300	13,60	22,80	12,80	21,20
500	22,30	37,60	21,00	34,50
700	31,00	52,40	29,10	48,74
1 000	44,10	74,60	41,30	69,37
1 500	65,90	111,60	61,70	103,77
2 000	87,70	148,70	82,10	138,17
2 500	109,50	185,75	102,5	172,56

Vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur les cotisations de chacun de vos deux contrats si vous et votre conjoint adhérez simultanément.

ANNEXE A : Valorisation du compte-titres de M. AGRION

(Brouillon à conserver)

Actions								
Valeurs Code ISIN	Quantité	Coût d'achat retenu (€)	Coût d'achat total (€)	Cours du jour (€)	Valorisation brute (Évaluation globale) (€)	Frais de courtage (€)	Valorisation Nette (Évaluation globale nette) (€)	+/- values (€)
SICAV TechIntern* FR0044547892	40	274,23		286,01				
ACTION CapGemini FR0000125338	102	88,24		94,88				
ACTION Air Liquide FR0000120073	90	129,15		127,85				
Total								

* Le portefeuille de cette SICAV est constitué exclusivement d'actions, diversifiées géographiquement dans le monde entier.

Les frais de courtage sont de 1 % du montant brut de la vente avec un minimum de perception de 5 €.

BROUILLON À CONSERVER

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE		Session 2022
Développement et suivi de l'activité commerciale	Code : 22BQE4ETC	Page 24/25

ANNEXE A : Valorisation du compte-titres de M. AGRION

(À rendre avec la copie)

Actions								
Valeurs Code ISIN	Quantité	Coût d'achat retenu (€)	Coût d'achat total (€)	Cours du jour (€)	Valorisation brute (Évaluation globale) (€)	Frais de courtage (€)	Valorisation Nette (Évaluation globale nette) (€)	+/- values (€)
SICAV TechIntern* FR0044547892	40	274,23		286,01				
ACTION CapGemini FR0000125338	102	88,24		94,88				
ACTION Air Liquide FR0000120073	90	129,15		127,85				
Total								

* Le portefeuille de cette SICAV est constitué exclusivement d'actions, diversifiées géographiquement dans le monde entier.

Les frais de courtage sont de 1 % du montant brut de la vente avec un minimum de perception de 5 €.